

Concentration du Manganèse à Saint-André-de-Sangonis

Un enjeu majeur pour la santé publique et la gestion de l'eau : la nécessité d'une action coordonnée pour assurer un approvisionnement en eau potable de qualité et la protection des citoyens.



Comprendre, agir et préserver la santé

Présence naturelle du manganèse dans l'eau et les aliments

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le manganèse est un oligo-élément (et non une bactérie) présent naturellement dans de nombreuses eaux de surface et eaux souterraines mais aussi dans la nourriture, qui est habituellement la source d'exposition la plus importante.

Par exemple, une portion d'ananas contient environ 800 µg (microgramme) de manganèse et une tasse de thé peut en contenir jusqu'à 500 µg.

Pourquoi un seuil limite pour les enfants de moins de 4 ans en France ?

Les jeunes enfants et nourrissons sont plus sensibles au manganèse (en excès dans l'eau) car ils consomment plus d'eau proportionnellement à leurs poids et donc l'éliminent moins facilement. Les nourrissons représentent la population la plus à risque, surtout s'ils sont alimentés exclusivement au biberon à partir de l'eau du robinet. Les personnes atteintes de maladies ou de malformations hépatiques et les personnes anémiques, sont des sujets également sensibles selon l'ARS de Mayotte (communiqué du 24/11/2021).

L'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (ANSES) a fixé une valeur protectrice pour toute population à 60 µg/l de manganèse. Par conséquent l'Agence Régionale de Santé (ARS) a fixé en France le seuil à ne pas dépasser pour les enfants de moins de 4 ans (0 à 3 ans inclus) à maxi 60

µg/l.

[Télécharger la Note de l'ANSES.](#)

Rôle de l'Agence Régionale de Santé et ses préconisations

L'ARS est l'organisme responsable de l'organisation du contrôle sanitaire de l'eau distribuée. C'est l'ARS qui indique à la communauté de communes les mesures à prendre sur la distribution de l'eau à la lecture des analyses.

Ainsi, l'ARS a d'abord demandé à la Communauté de Communes d'indiquer que la consommation d'eau du robinet était seulement déconseillée pour les enfants de moins de 4 ans, puis le 20/09/2023 a demandé d'indiquer que la consommation était interdite pour les enfants de moins de 4 ans. Depuis, l'ARS a transmis la note technique de l'ANSES sur laquelle repose cette interdiction.

[Télécharger le communiqué de presse de l'ARS du 13/10/2023](#)

Le 17/10/2023 au vu d'un dernier relevé récent montrant un taux de manganèse localisé de 1017 µg, l'ARS a demandé, par principe de précaution, d'interdire la consommation de l'eau à toute la population.

[Télécharger le communiqué de presse de l'ARS du 18/10/2023](#)

[Courrier ARS du 17/10/2023](#)

Pourquoi existe-t-il une concentration importante de manganèse dans l'eau distribuée à St André ?

Le relevé des historiques des analyses (sur les 10 dernières années), indique une augmentation progressive du manganèse dans l'eau distribuée sur St André-de-Sangonis, avec l'apparition de dépassement du seuil des 60µg/l fin 2022.

- ▶ Les hypothèses sur l'origine de ces traces de manganèse sont les suivantes :
- ▶ La réhabilitation du château d'eau qui aurait déstabilisé l'équilibre des réseaux (les premières alertes étant apparues au moment des travaux) ;
- ▶ La vétusté de certaines canalisations en fonte (la présence de manganèse étant rencontrée de manière aléatoire sur la commune, cette hypothèse semble peu probable) ;
- ▶ La présence naturelle du manganèse au niveau de la source de captage avec une augmentation des concentrations avec l'abaissement de la nappe dû à la sécheresse (les analyses réalisées au captage confirme la présence de manganèse dès le captage).

Début 2023, les analyses étant à nouveau passées sous le seuil des 60µg/l (nombreuses analyses avec aucune trace de manganèse), la communauté de communes avait considéré que la remise en fonctionnement du château d'eau avait permis de rétablir un retour à la normale. Néanmoins, au regard des nouveaux dépassements et désagréments en fin d'été 2023, la communauté de communes a engagé et va poursuivre un certain nombre d'actions pour permettre de diminuer les concentrations de manganèse dans l'eau distribuée.

Les réunions publiques

A l'initiative de la mairie, une réunion publique s'est tenue le 29 septembre 2023 pour expliquer et rassurer les habitants quant à la concentration du manganèse dans l'eau.

[Télécharger le Diaporama explicatif présenté en réunion publique.](#)

Accès aux analyses d'eau

L'ARS assure le contrôle sanitaire réglementaire auprès d'un laboratoire indépendant et COFRAC (COFRAC évalue la compétence et l'impartialité des laboratoires et des organismes de certification en France).

Pour St André-de-Sangonis, des analyses sont effectuées chaque mois, du captage, au réservoir et sur le réseau de distribution des abonnés.

Le service des eaux peut aussi commander des analyses complémentaires, ce qui est le cas pour le suivi du manganèse. Il est prévu d'effectuer 1 analyse par semaine. Le tableau ci-dessous montre bien qu'à partir du moment où l'eau est traitée à la sortie du réservoir, elle est conforme dans tout le réseau de distribution.

[Télécharger le tableau récapitulatif des analyses](#) (mis à jour le 13/05/2024)

[Télécharger les analyses du 29 décembre \(centre\).](#)

[Télécharger les analyses du 29 décembre \(réservoir\).](#)

[Télécharger les analyses du 29 décembre \(source\).](#)

[Télécharger les analyses du 20 décembre \(centre\).](#)

[Télécharger les analyses du 20 décembre \(réservoir\).](#)

[Télécharger les analyses du 20 décembre \(source\).](#)

[Télécharger les analyses du 13 décembre \(centre\).](#)

[Télécharger les analyses du 13 décembre \(réservoir\).](#)

[Télécharger les analyses du 13 décembre \(source\).](#)

[Télécharger les analyses du 06 décembre \(centre\).](#)

[Télécharger les analyses du 06 décembre \(réservoir\).](#)

[Télécharger les analyses du 06 décembre \(source\).](#)

[Télécharger les analyses du 29 novembre \(centre\).](#)

[Télécharger les analyses du 29 novembre \(réservoir\).](#)

[Télécharger les analyses du 29 novembre \(source\).](#)

[Télécharger les analyses d'eau du 27 novembre \(centre\)](#)

[Télécharger les analyses d'eau du 27 novembre \(centre\)](#)

[Télécharger les analyses d'eau du 27 novembre \(réservoir\)](#)

[Télécharger les analyses d'eau du 27 novembre \(source\)](#)

[Télécharger les analyses d'eau du 23 novembre 2023 \(centre\)](#)

[Télécharger les analyses d'eau du 23 novembre 2023 \(réservoir\)](#)

[Télécharger les analyses d'eau du 22 novembre 2023 \(source\)](#)

[Télécharger les analyses d'eau du 21 novembre 2023 \(source\)](#)

[Télécharger les analyses d'eau du 17 novembre 2023 \(réservoir\)](#)

[Télécharger les analyses d'eau du 17 novembre 2023 \(source\)](#)

[Télécharger les analyses d'eau du 08 novembre 2023 \(centre\)](#)

[Télécharger les analyses d'eau du 08 novembre 2023 \(réservoir\)](#)

[Télécharger les analyses d'eau du 03 novembre 2023 \(centre\).](#)

[Télécharger les analyses d'eau du 03 novembre 2023 \(réservoir\)](#)

[Télécharger les analyses d'eau du 03 novembre 2023 \(source\)](#)

[Télécharger les analyses d'eau du 25 octobre 2023 \(centre\)](#)

[Télécharger les analyses d'eau du 25 octobre 2023 \(réservoir\)](#)

[Télécharger les analyses d'eau du 25 octobre 2023 \(source\)](#)

[Télécharger les analyses d'eau du 19 octobre 2023 \(réservoir\)](#)

[Télécharger les analyses d'eau du 19 octobre 2023 \(captage\)](#)

[Télécharger les analyses d'eau du 17 octobre 2023 \(centre\)](#)

[Télécharger les analyses d'eau du 17 octobre 2023 \(centre\)](#)

[Télécharger les analyses d'eau du 17 octobre 2023 \(captage\)](#)

[Télécharger les analyses d'eau du 17 octobre 2023 \(centre\)](#)

[Télécharger les analyses d'eau du 12 octobre 2023 \(réservoir\)](#)

[Télécharger les analyses d'eau du 12 octobre 2023 \(captage\)](#)

[Télécharger les analyses d'eau du 06 octobre 2023](#)

Les actions mises en place par le service des eaux

- ▶ Un comité de suivi est mis en place entre le collectif, la mairie et le service des eaux et améliorer la communication (contenus et informations sur internet)
- ▶ L'augmentation de la chloration au réservoir
- ▶ La baisse du débit au captage
- ▶ Des purges localisées
- ▶ Le nettoyage complet du château d'eau et des réservoirs a eu lieu le 27 novembre 2023
- ▶ Distribution de bouteilles d'eau à toute la population de la commune du 17 octobre au 28 novembre 2023.

Les actions suivantes :

- ▶ Des analyses complémentaires toutes les semaines.
- ▶ L'installation d'une unité de filtration temporaire.
- ▶ Si nécessaire, après une année d'analyse, la mise en place d'une unité de filtration fixe au niveau du réservoir ou la réalisation d'un nouveau captage.
- ▶ Il a été proposé une compensation financière aux habitants sur leur prochaine facture (déduction sur la facture du 1^{er} semestre 2024). Cette décision est présentée au prochain conseil d'exploitation du 26/10/2023

et fera l'objet d'une délibération au conseil communautaire du 10/11/2023.

Evolution des travaux : pose de filtres à manganèse

1) Vendredi 20 octobre : les travaux ont démarré. Une dalle de béton a été coulée. Mi-novembre, les travaux seront quasiment terminés (filtres installés et raccordés, des tests de mise en charge sont en cours).

Retrouvez toutes les étapes des travaux d'installation de l'unité de filtration dans le courrier adressé à la population ci-dessous :

[Télécharger le courrier d'information aux habitants du 19/10/2023](#)

2) Semaine du 13 Novembre : les travaux étant terminés, des analyses ont été effectuées le 16 novembre par le laboratoire Carso. **A réception des résultats entre le 20 et le 21 novembre, et si les résultats sont positifs et après arrêté préfectoral, la restriction pourra être levée.**

[Télécharger le communiqué du 15/11/2023.](#)

3) Semaine du 20 novembre : le nettoyage des réservoirs a eu lieu et l'interdiction devrait être levée le mercredi 29 novembre. Les habitants vont retrouver un fonctionnement normal à partir de cette date.

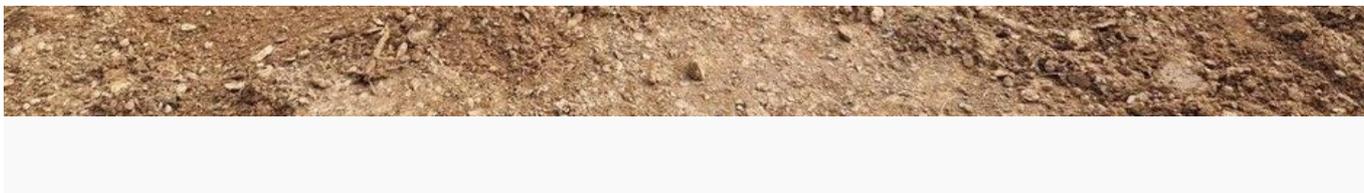
Une année de suivi et de contrôle sera nécessaire pour mieux comprendre ce phénomène de manganèse afin de cibler les investissements à réaliser dans le futur.

4) Semaine du 27 novembre : l'unité de filtration du manganèse fonctionne. L'ARS a contrôlé l'eau distribuée les 17, 23 et 27 novembre et tous les résultats sont bons ($<10\mu\text{g/l}$). Le manganèse n'est plus détecté dans les réseaux. **L'ARS confirme le 29/11/2023 le retour à la normale** (fin de distribution de bouteilles d'eau).

[Télécharger le courrier de l'ARS en date du 29/11/2023.](#)

[Télécharger l'arrêté municipal de levée d'interdiction en date du 30/11/2023.](#)





^ [Image 1 sur 9](#)

Quand contacter le service des eaux ?

Afin d'enrayer la propagation de ces nuages (particules marron de manganèse), **il faut appeler directement le service relation clientèle** (04 67 57 36 26) ou envoyer un mail : clientele.servicedeseaux@cc-vallee-herault.fr, afin qu'une intervention soit faite. Des agents se déplaceront pour purger le réseau localement et l'habitant devra aussi purger son propre réseau au sein de sa maison afin de retrouver une bonne coloration pour la boire.

Foire aux questions

- ▶ **Comment la présence de manganèse se manifeste à l'eau du robinet ?** Par l'apparition d'une couleur jaunâtre voire marron ou des particules noires dans l'eau.
- ▶ **Puis-je cuisiner avec l'eau du robinet forte en concentration ?** La chaleur diminue la concentration, mais sans étude à l'appui, l'ARS n'a pas réponse à ce sujet et oriente la personne à demander conseil à son médecin traitant.
- ▶ **Comment puis-je consommer l'eau du robinet ?** Depuis le courrier de l'ARS du 17 octobre, il convient de ne pas consommer l'eau pour la boisson humaine.

[Télécharger le communiqué de presse de l'ARS \(13/10/2023\).](#)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT
BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ
34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H ET DE 14H À 17H30 ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

☎ **04 67 57 04 50**

@ **CONTACTEZ-NOUS**

